

CONGREGATIO DE CULTU DIVINO ET DISCIPLINA SACRAMENTORUM

Prot. N. 29/19

DECRET

D'INSCRIPTION DE LA CELEBRATION DE SAINT PAUL VI, PAPE, DANS LE CALENDRIER ROMAIN GENERAL

Jésus Christ, qui est la plénitude de l'homme, qui vit et agit dans l'Eglise, invite tous les hommes à la rencontre transfigurante avec lui, qui est "le chemin, la vérité et la vie" (Jn 14, 6). Les saints ont parcouru ce chemin. Ainsi a fait Paul VI, sur l'exemple de l'Apôtre dont il a pris le nom, lorsque l'Esprit Saint l'a choisi comme Successeur de Pierre.

Paul VI (Giovanni Battista Montini) est né le 26 septembre 1897 à Concesio (Brescia), en Italie. Le 29 mai 1920 il a été ordonné prêtre. A partir de 1924, il prêta sa collaboration aux Souverains Pontifes Pie XI et Pie XII et, parallèlement, il exerça le ministère sacerdotal auprès des jeunes universitaires. Nommé Substitut de la Secrétairerie d'Etat, il s'est prodigué, pendant la Deuxième Guerre Mondiale, à trouver un abri pour des juifs persécutés et des réfugiés. Désigné par la suite Pro-Secrétaire d'Etat pour les Affaires Générales de l'Eglise, il a connu et rencontré, en raison de sa charge spécifique, beaucoup de promoteurs du mouvement œcuménique. Nommé Archevêque de Milan, il a eu soin de son diocèse avec zèle, de plusieurs façons. En 1958, il fut élevé à la dignité de Cardinal de la Sainte Eglise Romaine par Jean XXIII et, après la mort de celui-ci, il fut élu à la chaire de Pierre le 21 juin 1963. En poursuivant sans relâche l'œuvre commencée par ses prédécesseurs, il porta à son achèvement, en particulier, le Concile Vatican II et il entama de nombreuses initiatives, signes de la vive sollicitude qu'il avait envers l'Eglise et le monde contemporain, parmi lesquelles il faut rappeler ses voyages comme pèlerin, entrepris à cause du service apostolique et qui ont servi d'une part à préparer l'unité des Chrétiens, et d'autre part à revendiquer l'importance des droits fondamentaux de l'homme. Il a exercé le magistère suprême en faveur de la paix, il a promu le progrès des peuples et l'inculturation de la foi, ainsi que la réforme liturgique, approuvant des rites et des prières conformes à la fois à la tradition et à l'adaptation aux temps nouveaux, et promulguant avec son autorité, pour le Rite Romain, le Calendrier, le Missel, la Liturgie des Heures, le Pontifical et presque tout le Rituel, dans le but de favoriser la participation active du peuple fidèle aux célébrations liturgiques. Egalement, il s'assura que les célébrations pontificales aient une forme plus simple. Le 6 août 1978, à Castel Gandolfo, il rendit son âme à Dieu et, selon ses dispositions, il fut inhumé de manière humble, comme il avait vécu.

Dieu, pasteur et guide de tous les fidèles, confie son Eglise, pèlerine dans le temps, à ceux qu'il a lui-même constitués vicaires de son Fils. Parmi ceux-ci resplendit saint Paul VI, qui a uni en sa personne la foi limpide de saint Pierre et le zèle missionnaire de saint Paul. La conscience qu'il avait d'être Pierre, apparaît bien si l'on se rappelle que le 10 juin 1969, alors qu'il était en visite au Conseil Œcuménique des Eglises à Genève, il se présenta en disant : « Mon nom est Pierre ». Mais la mission pour laquelle il savait avoir été élu découlait aussi du nom qu'il avait choisi. Comme Paul il a consacré sa vie à l'Évangile du Christ, en traversant de nouvelles frontières et en se faisant son témoin dans l'annonce et le dialogue, prophète d'une Eglise ouverte qui regarde ceux qui sont loin et qui prend soin des pauvres. L'Eglise, en effet, a été son amour constant, sa sollicitude primordiale, sa pensée fixe, le premier fil conducteur fondamental de son pontificat, parce qu'il voulait que l'Eglise ait une plus grande conscience d'elle-même pour étendre toujours davantage l'annonce de l'Évangile.

Ayant considéré la sainteté de vie de ce Souverain Pontife, attestée dans ses œuvres et dans ses paroles, en tenant compte de la grande incidence exercée par son ministère apostolique pour l'Eglise répandue sur toute la terre, le Saint Père François, accueillant les pétitions et les désirs du Peuple de Dieu, a disposé que la célébration de saint Paul VI, pape, soit inscrite dans le Calendrier Romain Général, le 29 mai, avec le degré de mémoire facultative.

Cette nouvelle mémoire devra être insérée dans tous les Calendriers et les Livres liturgiques pour la célébration de la Messe et de la Liturgie des Heures ; les textes liturgiques à adopter, en pièce jointe à ce décret, devront être traduits, approuvés et publiés par les Conférences Episcopales, après la confirmation de la part de ce Dicastère.

Nonobstant toute chose contraire.

De la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, le 25 janvier 2019, fête de la Conversion de saint Paul, apôtre.

Robert Card. Sarah
Préfet

✠ Arthur Roche
Archevêque Secrétaire